

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE EN RÉSIDENCE DE CHACUN DES MEMBRES DU COMITÉ
LE 20 OCTOBRE 2021**

Sont présents:

Madame Nathalie Delmaire, messieurs, Réal Déry, Denis Huberdeau, siégeant sous la présidence de Madame Ève Drouin.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absents;

Madame Annie Houle et messieurs Alain Desrosiers et Pierre Guyon.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 25 AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le rapport du 25 août 2021 soit accepté tel que rédigé.

**DEMANDE À LA CPTAQ; KATY DALPÉ
ALIÉNATION ET LOTISSEMENT DU LOT 5 310 350**

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de madame Katy Dalpé et monsieur Philippe Cholette relativement à l'aliénation et au lotissement des lots 5 310 350 du cadastre du Québec ;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation;

Considérant que les municipalités n'ont pas de normes précises sur les demandes d'aliénations en zone agricole outre l'usage et les superficies minimum de terrain.

Il est proposé par monsieur Réal Déry, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

P.I.I.A. LASSAV inc
NOUVELLE CONSTRUCTION ; 5 311 680

Considérant la demande de monsieur Patrick Lasselle relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 680 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

P.I.I.A. BRUNO MASSON
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 311 337

Considérant la demande de monsieur Bruno Masson relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 337 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le nouveau plan déposé ne respecte plus le critère de P.I.I.A, actuellement en vigueur sur la prépondérance de l'usage habitation par rapport aux espaces réservés aux véhicules motorisés;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité n'est pas favorable à la demande et ne recommande pas son acceptation.

P.I.I.A. DANY DROUIN
AGRANDISSEMENT; LOT 5 311 592

Considérant la demande de monsieur Dany Drouin relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 592 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant qu'après vérification des marges de recul avant des maisons voisines, un agrandissement d'un maximum de 2.3 mètres vers l'avant serait optimal;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. FRANCIS PLANTE
NOUVELLE CONSTRUCTION; LOT 5 311 562**

Considérant la demande de monsieur Francis Plante relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 562 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant qu'un ajout d'un pied sur la largeur du bâtiment au plan déposé, favoriserait l'intégration et l'harmonisation des gabarits des bâtiments voisins tels que mentionnés à l'article 33 du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Ève Drouin et unanimement résolu que le comité serait favorable à la demande avec ajout, et recommande son acceptation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h45

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Ève Drouin
Présidente ad hoc du comité